

## Lycée des métiers de la construction bois et de l'énergie

« Toutes les formations sont ouvertes à l'apprentissage »

Malgré quelques prescriptions et observations qui seront levées dès que possible, la **commission de sécurité (triennale)** reçue au lycée mardi 30 mars 2021 nous a dit son « **avis favorable** » à la poursuite de l'activité, pour un établissement : « **bien tenu** », a conclu le commandant des pompiers.

↳ **Que toutes les personnes qui y contribuent, en interne certes comme extérieures à l'établissement aussi, en soient également ici remerciées.**

Côté **BO** - **Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**

⊗ Parmi les textes parus au **bulletin officiel n° 13** du **jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021**

### ► **Parcoursup**

- ↳ Calendrier de la procédure
- ↳ Liste des formations initiales dispensées par les établissements privés
- ↳ Bassins de recrutement de référence des formations

Côté **BA** - **Académie d'Aix-Marseille**

⊗ Parmi les infos parues au **bulletin académique n° 884** du **lundi 29 mars 2021**

► Appel à candidatures : **Conseiller Jeunesse** « Engagement » - **DSDEN 05** - Catégorie A

La **FAQ** mise à jour au 3 avril 2021, n'aura échappé à personne...

↳ [education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire-305467](https://education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire-305467)

## Vade-mecum

↳ Source : courriel IEN/STI du 29/03/2021, transféré aux professeurs

### Famille des métiers des transitions numérique et énergétique

Le vade-mecum en fichier attaché au courriel de référence.

« Nous organiserons prochainement un webinar à l'attention de tous les professeurs qui ont en charge la **mise en œuvre de cette famille de métiers à la rentrée 2021.** »

## Campagne SNU 2021

↳ Source : courriel proviseur du 31/03/2021 à tous les personnels

La campagne de recrutement 2021 des volontaires pour le **service national universel** est lancée.

↳ Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint le **communiqué de presse départemental** et la **plaquette de présentation** du dispositif.

Le SNU s'adresse à tous les jeunes de **nationalité française**, nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006.

Je demande aux **professeurs principaux** de la relayer avec beaucoup d'attention auprès des jeunes concernés et de leurs familles. Une mention dans les  carnets de correspondance, évidemment sera la bienvenue.

↳ Des supports utiles : <https://www.snu.gouv.fr/le-kit-de-communication-snu-38>

↳ Les services de la DSDEN sont à disposition, à l'adresse [snu05@ac-aix-marseille.fr](mailto:snu05@ac-aix-marseille.fr)

Les protocoles sanitaires en vigueur, notamment appliqués pour les accueils collectifs de mineurs, seront mis en place dans les centres SNU et la mobilité sera prioritairement régionale.

Tous les frais inhérents à la mise en œuvre du séjour de cohésion sont pris en charge par l'État : transport, alimentation, activités, tenue, etc.



**COVID-19**

## ENSEIGNEMENT À DISTANCE ET ADAPTATION DU CALENDRIER SCOLAIRE

- 5** AVRIL : Semaine de **cours en distanciel** pour les écoles, collèges et lycées
- 12** AVRIL : Deux semaines de **vacances scolaires** pour toutes les zones
- 26** AVRIL : • Retour en classe pour les **maternelles et primaires**  
• Semaine de cours en distanciel pour les **collèges et lycées**
- 3** MAI : **Retour en classe** pour les **collèges et lycées**, le cas échéant avec des jauges adaptées



## Du côté des PFMP

Concernant ici les élèves en **formation initiale sous statut scolaire**, et plus particulièrement ceux de **T<sup>le</sup> Bac 3 ans** et de **2<sup>e</sup> année CAP 2 ans** ... pour qui les **PFMP** ont été signées du 29/03/2021 au 23/04/2021.

↳ **Extraits de la FAQ du 3 avril 2021 :**

**Les PFMP programmées entre le 6 et le 30 avril 2021 sont-elles maintenues ?**

Les semaines de PFMP programmées durant les semaines du 6 au 9 avril ou du 26 au 30 avril 2021 **doivent être maintenues dans la mesure où** les organismes d'accueil poursuivent leur activité dans le strict respect du protocole sanitaire général et des mesures que les entreprises ou organismes ont mises en place pour tenir compte du contexte local et/ou de la spécialité professionnelle.

Si une semaine de PFMP est superposée avec les nouvelles dates de vacances scolaires, **les établissements sont encouragés à maintenir ces PFMP sous réserve que** l'établissement reste joignable pendant toute la semaine concernée pour l'élève, la famille, le tuteur.

Les visites de suivi et d'évaluation pourront se dérouler durant les autres semaines de PFMP de l'élève.

**Si la PFMP devait se dérouler sur les 2 semaines de vacances scolaires du 12 au 23 avril 2021, alors :**

- Si l'élève est mineur, la PFMP **doit être interrompue à la fin de la première semaine** afin d'assurer un **repos effectif de l'élève d'une semaine au moins**. L'établissement scolaire en lien avec l'organisme d'accueil pourra programmer, si possible, la dernière semaine de PFMP non réalisée du 19 au 23 avril à une date ultérieure.
- Si l'élève est majeur, la PFMP **peut être maintenue mais** une attention particulière devra être portée sur la capacité de l'élève concerné à pouvoir bénéficier d'un **repos** lui permettant ensuite de poursuivre son parcours scolaire dans de bonnes conditions jusqu'à la fin de l'année scolaire, **notamment en cas d'examen**. Si les deux semaines sont effectuées en PFMP pour une partie des élèves, l'établissement doit rester joignable pendant toute la période concernée.

Les visites de suivi et d'évaluation pourront se dérouler durant les autres semaines de PFMP de l'élève.

**Les périodes de formation en milieu professionnel dans un établissement peuvent-elles être maintenues ?**

Oui, les PFMP **peuvent être maintenues à condition que** les élèves soient accueillis dans le strict respect du protocole sanitaire général et des mesures que les entreprises ou organismes ont mis en place pour tenir compte du contexte local qui peut dépendre de la spécialité professionnelle.

Ainsi sur leur lieu de PFMP, les élèves sont tenus de se soumettre aux prescriptions du protocole en cours dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Ces mesures particulières peuvent être mentionnées dans la convention qui lie l'établissement, l'entreprise et l'élève.

Si l'entreprise ou l'organisme d'accueil n'a pas maintenu son activité en présentiel et que ses salariés sont en télétravail, **une PFMP peut être partiellement ou totalement effectuée en travail à distance à condition que** la nature de la mission confiée par l'organisme d'accueil soit adaptée à l'exercice du télétravail et soit accessible à l'élève.

Dans les secteurs concernés par les mesures de confinement et pour lesquels la PFMP ne peut être partiellement ou totalement effectuée en travail à distance, il est recommandé aux chefs d'établissement de réunir leur conseil d'administration pour **reporter les périodes de PFMP**.

Il est également possible, à titre exceptionnel, de **fractionner les périodes habituellement consécutives de PFMP pour s'adapter au fonctionnement d'une entreprise ou d'une entité** dont l'activité est perturbée par la crise sanitaire. Ce fractionnement peut intervenir, y compris lorsque la réglementation prévoit un nombre minimal de semaines consécutives pour ces périodes (arrêté du 15 février 2021).

## Pass Culture

↳ **Source : courriel rectorat-DAAC du 30/03/2021, transféré à tous les professeurs**

Le **Pass Culture** est un nouveau dispositif du **ministère de la Culture**. Il propose une application géo localisée, qui met à disposition de tous les jeunes de **18 ans** un **crédit culturel de 300 €** valable **pendant deux ans**.

Un **webinaire** régional Provence-Alpes-Côte d'Azur aura lieu mercredi 7 avril 2021 de 14 h à 15 h.

↳ **Lien d'inscription fourni dans le courriel de référence.**

→ Référente Région : Roseline FALIPH [roseline.faliph@passculture.app](mailto:roseline.faliph@passculture.app) - Tél. 06 08 57 32 80

☒ Parmi les informations contenues dans ce numéro, citons :

↳ **Échéance** du jeudi 8 avril 2021 pour finaliser les dossiers et confirmer les vœux

« Les professeurs principaux peuvent *via* l'outil de pilotage (rubrique "Pilotage" de l'onglet "Élèves") suivre la situation de leurs élèves et [faire les relances nécessaires le cas échéant](#). »

↳ Remontée des **bulletins scolaires**...

« À partir de samedi 3 avril 2021, les élèves pourront consulter les notes et appréciations remontées et **signaler une erreur ou un oubli** afin de les corriger avant le 8 avril 2021. »

↳ Affichage des éléments du **baccalauréat**

« Les élèves peuvent visualiser : (...). Si un élève constate une information mal renseignée, manquante ou tout autre point qui ne correspond pas à son parcours, il doit le signaler ». Pour corrections avant le 8 avril 2021.

↳ Les **fiches Avenir** à saisir par les équipes pédagogiques

« Les professeurs, professeurs principaux ou référents et chefs d'établissement peuvent renseigner ou vérifier les éléments de la **fiche Avenir de chaque élève** jusqu'au 8 avril 2021. »

« À partir du 3 avril, les élèves et leur famille pourront consulter les notes et éléments de classement renseignés sur la **fiche Avenir** associés à chacun de leurs vœux. Il est important que vous invitez les élèves et leur famille à vérifier les notes renseignées et à vous signaler au plus vite les éventuelles erreurs et saisies manquantes. »

## Biodiversité

☞ Source : courriel rectorat-IA-IPR du 30/03/2021, [transféré aux conseillers principaux d'éducation](#)

↳ [Extraits du courrier joint](#) au courriel de référence :

La France accueillera en septembre 2021, le **Congrès Mondial de la Nature** de l'**Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)** de Marseille. Cet événement international majeur préfigure les discussions qui se dérouleront à la **15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP 15)** qui aura lieu en Chine.

L'**académie d'Aix-Marseille** en partenariat avec l'**Office Français de la Biodiversité (OFB)** propose aux établissements 3 journées de visioconférences : mardi 6 avril, lundi 10 mai et jeudi 20 mai 2021, **sur les créneaux des heures de cours**. Chaque journée proposera des interventions d'experts de la biodiversité. Elles offriront la possibilité aux élèves d'interroger directement les scientifiques par « chat ».

Les enseignants qui souhaitent inscrire leur classe sont invités à renseigner un formulaire...

➔ **En cas d'intérêt, merci de voir avec les CPE (coordination et suivi)**

## Sur l'album des souvenirs...

↳ [Ci-dessous](#) un « copier-coller » de **La Trace n° 67** du lundi 25 mai 2020.

### Un peu de numérique...

☞ Source : courriel rectorat - Chargé de mission FOAD du 15/05/2020



La **plateforme** d'apprentissage à distance **Chamilo** permet de mettre en œuvre un grand nombre d'usages pédagogiques, du plus simple au plus élaboré.

« Au préalable, l'enseignant doit créer son cours, le paramétrer et y inscrire les élèves. »

↳ <http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/chamilo-accompagner>



L'objet de la **plateforme Apps.education** est de proposer des outils essentiels aux agents de l'Éducation nationale.

« Dans sa version finalisée, ce projet offrira aux utilisateurs une plateforme de services numériques partagés à l'échelle nationale. La dynamique de ce projet accorde une grande attention à la voix des utilisateurs, et s'appuie sur un réseau de contributeurs venus de toutes les académies. Que vous soyez un utilisateur de ces applications ou un professionnel du numérique pour l'éducation, votre contribution est la bienvenue. »

↳ <http://apps.education.fr/>

Le lien [ci-dessus](#) conduit directement au « **service de web conférence** » qui est « **propulsé par le logiciel open source de web conférence BigBlueButton conçu pour l'enseignement en ligne** ».

↳ Et, en particulier :



## En avant... Chamilo !

🔗 Source : courriel rectorat-Drane du 31/03/2020 transféré à tous les professeurs

La Drane a mis en place les **Mardis l'e-C** à destination des enseignants de lycées. Ces rendez-vous bimensuels sont l'occasion de présenter des **usages pédagogiques de services numériques** et d'échanger sur le sujet.

📌 Page dédiée : <https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/mardis-lec>

Le prochain épisode aura lieu mardi 6 avril 2021 à 17 h 30 et portera sur **Chamilo**.

Proposée aux lycées de la région académique, cette **plateforme d'apprentissage à distance** permet de créer des parcours pédagogiques favorisant l'hybridation et la différenciation.

## Liens

🔗 Parmi ceux récemment créés, et qui **remplacent les précédents**...

### Conseil d'administration

📌 <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/15066/creator/12959/hash/2566cdeffdc5dd373954c991a2544c4488feb53>

### Conseil pédagogique

📌 <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/15030/creator/12959/hash/c4bd083c0ed82592821da7a728976c1da8f35677>

### Pour le GPDS et les réunions de vie scolaire

📌 <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/14566/creator/12959/hash/a1918a3ceffd0e0473c17de560e08beb6d9e398c>

### Commission permanente

📌 <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/15043/creator/12959/hash/1ea224882c6eebfd43d0ace56863c3b844c3975d>

🔗 Les enseignants ont directement reçu le courriel (01/04/2021) du rectorat signé du recteur donnant ce lien :

📌 [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10882659/fr/la-continuete-pedagogique-dans-le-cadre-de-la-fermeture-temporaire-des-ecoles-et-des-etablissements](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10882659/fr/la-continuete-pedagogique-dans-le-cadre-de-la-fermeture-temporaire-des-ecoles-et-des-etablissements)

## Dans le vrac...

▪ Le courriel (30/03/2021) du rectorat-DIPE sur le **Mouvement intra-académique 2021 : personnels enseignants 2<sup>d</sup> degré, éducation et PsyEN** a été transféré aux personnels d'enseignement et d'éducation.

📌 Date limite mardi 6 avril 2021 à 18 h.

▪ Le courriel lyonnais (rectorat - Bureau DEC3) du 29/03/2021 « **Circulaires fraudes 2021 - BTS** » a été transféré aux professeurs qui enseignent en STS.

🔗 Les **professeurs coordonnateurs** estimeront l'utilité d'une première exégèse à nos étudiants.

▪ Le courriel du rectorat - DRAIO (29/03/2021) annonçant la « **huitième et dernière web conférence** de notre cycle "**S'orienter dans un monde incertain**" » a été transféré aux professeurs.

🔗 Chacun qui est disponible **au jour J et à l'heure H**, pourra s'y connecter.

Le thème : « *La data visualisation, un nouvel outil d'accompagnement à l'orientation* »

📌 **Parmi** « Les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée » : « **Les enseignants et professionnels des établissements scolaires (...) en exercice pour assurer le service minimum d'accueil** ».

📌 <https://www.ac-aix-marseille.fr/hautes-alpes-accueil-des-enfants-des-personnels-indispensables-a-la-gestion-de-la-crise-sanitaire-122346>

## Sur l'agenda

### Quelques jalons prévisionnels

Réunion du **comité de direction** **sauf exception**, chaque **mardi** à partir de 9 h - En mode **Visio**

Réunion de **vie scolaire** **sauf exception**, chaque **jeudi** à partir de 15 h - En mode **Visio**

*** Avril 2021 ***				
Jeu 8	17 h 15	Visio	Conseil pédagogique	Membres et invités
Ven 9	10 h	Salle de réunion	Réunion du fonds social	Gestion - ASS - P
Du lundi 12 au dimanche 25 avril 2021 - Vacances scolaires de printemps 2021				
Lun 26	14 h - 16 h	Visio	Réunion du GPDS établissement	Membres et invités
Mardi 27	17 h 15	Visio	Conseil d'administration	Membres et invités



*C'est tout pour cette semaine !*

Lycée Alpes **et** Durance  
Quartier La Robéryère - 05200 **EMBRUN**  
Ce.0050005D@ac-aix-marseille.fr  
Tél. 04 92 43 13 04